

"Sans études, plus de chasse!" affirment les chasseurs

L'ADCTG va s'appuyer sur les sociétés, les fédérations, et bientôt la Fédération nationale. "Ça marchera! Les chasseurs comprennent maintenant qu'il faut faire des études. Ils l'ont compris avec l'histoire du 20 février".

À la suite des recherches de l'IMPCF (Institut méditerranéen du patrimoine cynégétique et faunistique) menées en collaboration avec les fédérations adhérentes, la chasse au merle noir et aux grives est désormais possible jusqu'au 20 février, par arrêté ministériel du 31 janvier 2006, dans 17 départements de l'arc méditerranéen. Ailleurs en France, la chasse de ces deux espèces ferme le 10 fé-



vrier.

L'IMPCF parle d'ailleurs d'une "victoire historique et de longue haleine" au conseil d'État le 2 février 2007, qui a consacré ces travaux validés par l'Observatoire national dans un jugement sur le fond qui fut sans appel malgré les attaques de quatre associations anti-chasse

"Les chasseurs ont donc compris que s'ils n'ont pas d'études, ils se feront recalier au conseil d'État. Ça a été vrai pour le gibier d'eau cet été. Sans études, plus de chasse!" lance ce passionné de la première heure.

M-F.B.